




Une offre santé adaptée  
aux Jeunes  
(de moins de 30 ans)





*Bénéficiez de garanties complètes  
à des tarifs compétitifs*

# Des Formules adaptées à chacun

Souscription avant 30 ans		Energie	Energie +
<b>HONORAIRES MÉDICAUX</b>			
Consultations, visites, imagerie, actes médicaux :			
- Médecin adhérent aux pratiques tarifaires maîtrisées*		100 %	100 %
- Médecin non adhérent aux pratiques tarifaires maîtrisées*		100 %	100 %
Analyses et auxiliaires médicaux		100 %	100 %
<b>PHARMACIE <sup>(1)</sup></b>			
Taux de prise en charge par l'AMO : 15 % - 30 % - 65 %		100 %	100 %
<b>OPTIQUE</b>			
 <p><b>Avantage Fidélité</b></p>	Equipement optique <sup>(2)</sup> : • La 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> année <sup>(3)</sup> :		
	- Equipement verres simples <sup>(4)</sup>	100 %	60 % + Forfait 70 €
	- Equipement verres mixtes <sup>(4)</sup>	100 %	60 % + Forfait 125 €
	- Equipement verres complexes et/ou hypercomplexes <sup>(4)</sup>	100 %	60 % + Forfait 200 €
	- Lentilles remboursées ou non par l'AMO <sup>(5)</sup>	100 % / 0 %	100 % / 0 % + Forfait 70 € <sup>(6)</sup>
	• Après 2 ans <sup>(3)</sup> :		
	- Equipement verres simples <sup>(4)</sup>	100 %	60 % + Forfait 85 €
	- Equipement verres mixtes <sup>(4)</sup>	100 %	60 % + Forfait 125 €
	- Equipement verres complexes et/ou hypercomplexes <sup>(4)</sup>	100 %	60 % + Forfait 200 €
	- Lentilles remboursées ou non par l'AMO <sup>(5)</sup>	100 % / 0 %	100 % / 0 % + Forfait 85 € <sup>(6)</sup>
	• Après 4 ans <sup>(3)</sup> :		
	- Equipement verres simples <sup>(4)</sup>	100 %	60 % + Forfait 100 €
	- Equipement verres mixtes <sup>(4)</sup>	100 %	60 % + Forfait 125 €
	- Equipement verres complexes et/ou hypercomplexes <sup>(4)</sup>	100 %	60 % + Forfait 200 €
- Lentilles remboursées ou non par l'AMO <sup>(5)</sup>	100 % / 0 %	100 % / 0 % + Forfait 100 € <sup>(6)</sup>	
Chirurgie réfractive (myopie, hypermétropie...)		-	Compris dans Forfait lentilles
<b>AUTRES PROTHÈSES</b>			
Fournitures, audioprothèses, orthopédie et autres appareillages		100 %	100 %
<b>DENTAIRE</b>			
Soins, inlay / onlay remboursés par l'AMO		100 %	100 %
Prothèses et inlay cores remboursés par l'AMO :			
	• 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> année <sup>(3)</sup>	100 %	100 %
	• Après 2 ans <sup>(3)</sup>	100 %	125 %
	• Après 4 ans <sup>(3)</sup>	100 %	150 %
Orthodontie remboursée par l'AMO		100 %	100 %
Implantologie non remboursée par l'AMO		-	Forfait 250 € <sup>(6)</sup>
<b>TRANSPORT</b>			
Transports en ambulance, VSL... remboursés par l'AMO		100 %	100 %
<b>HOSPITALISATION MÉDICALE, CHIRURGICALE, MATERNITÉ, PSYCHIATRIE <sup>(7)</sup></b>			
Honoraires médicaux :			
- Médecin adhérent aux pratiques tarifaires maîtrisées*		100 %	100 %
- Médecin non adhérent aux pratiques tarifaires maîtrisées*		100 %	100 %
Séjour		100 %	100 %
Chambre particulière en chirurgie (durée illimitée)		-	50 € / jour
Forfait journalier hospitalier <sup>(8)</sup>		100 % des Frais réels	100 % des Frais réels
<b>PRÉVENTION</b>			
	Ostéopathie, chiropractie, étiopathie <sup>(9)</sup>	-	Forfait 75 € <sup>(6)</sup>
	Vaccin anti grippe <sup>(5)</sup>	100 %	100 %
	Détartrage dentaire	100 %	100 %
	Vaccins voyages à l'étranger <sup>(5)</sup>	100 %	100 %
	Pilule contraceptive nouvelles générations <sup>(10)</sup>	Forfait 30 € <sup>(6)</sup>	Forfait 60 € <sup>(6)</sup>
<b>FORFAIT ACTES LOURDS (24 EUROS)</b>		100 % du Forfait	100 % du Forfait
<b>MUTUELLE VERTE ASSISTANCE</b>		OUI	OUI
<b>RÉDUCTION 10 % sur vos cotisations si licence sportive <sup>(11)</sup></b>		OUI	OUI

\* Options Pratiques Tarifaires Maîtrisées : OPTAM ou OPTAM-CO

# Des Services additionnels performants

- ➔ **Prise en charge immédiate** sans questionnaire médical.
- ➔ **Aucune galère de budget** avec le tiers payant généralisé sur tout le territoire français ainsi que les D.O.M.
- ➔ **Pas de prise de tête avec la paperasse** grâce à la télétransmission avec les organismes d'Assurance Maladie Obligatoires (AMO).
- ➔ **Remboursements garantis en 48 h** de la part complémentaire en cas d'avance.
- ➔ **Actes de prévention inclus** : sans supplément de cotisation comme : des actes de médecines douces, le détartrage, les contraceptifs oraux, les vaccins concernant les voyages à l'étranger ainsi que le vaccin anti grippe.
- ➔ **Réseaux de Soins** : En plus de l'accès aux Services de Soins et d'Accompagnement Mutualistes, vous bénéficiez grâce à notre réseau national de tarifs négociés et de services privilégiés auprès de professionnels de santé en Optique, Chirurgie Réfractive, Dentaire, Implantologie et Audioprothèse. Vous pouvez ainsi accéder à des prestations de qualité au meilleur prix ! 
- ➔ **Votre Mutuelle 24 h / 24** : Accédez aux informations de votre contrat, à vos relevés de prestations, localisez les professionnels de santé partenaires des réseaux les plus proches de chez vous, consultez vos remboursements, demandez une prise en charge... 
- ➔ **Bénéficiez gratuitement de Mutuelle Verte Assistance** : Assistance au domicile...
- ➔ **Parrainage** : Un challenge attractif où Parrains et Filleuls sont récompensés.
- ➔ **Avantages Privilèges** : En partenariat avec de grandes enseignes nationales, bénéficiez de réductions et de promotions dans les domaines des voyages, du bien-être, des services...

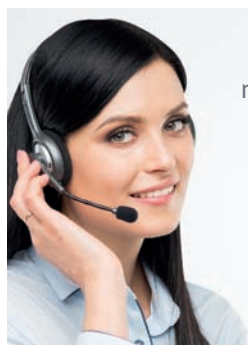
Les pourcentages indiqués s'appliquent sur le montant servant de base de remboursement aux régimes d'Assurance Maladie Obligatoire (A.M.O.) Français et incluent la part de ces derniers. Ces garanties répondent aux obligations du Décret n° 2014-1374 relatif au contrat responsable. Ainsi, les remboursements (AMO + Régimes Complémentaires) pouvant être perçus par l'assuré sont limités aux frais réels dûment justifiés et aux plafonds par acte prévus par ces dispositions réglementaires. Les franchises et participations forfaitaires, la majoration de la participation de l'assuré ainsi que les dépassements d'honoraires pour les actes réalisés en dehors du parcours de soins coordonnés (sans prescription préalable du médecin traitant) ne pourront donner lieu à remboursement. En outre, ces garanties prennent en charge l'ensemble des prestations de prévention remboursables prévues par l'arrêté du 8 juin 2006.

**(1)** : En cas d'application du Tarif Forfaitaire de Responsabilité (TFR) par l'A.M.O., le remboursement complémentaire s'effectuera sur la même base (TFR). - **(2)** : Sauf garantie Energie : 1 monture + 2 verres par période de 24 mois\*\*. Pour les moins de 18 ans ou en cas d'évolution de la vue médicalement constatée sur une ordonnance, à titre dérogatoire, la période\*\* peut être ramenée à 12 mois. (\*\* la période débute à compter de la date d'acquisition du dernier équipement remboursé). - **(3)** : L'avantage fidélité est calculé à partir de la date d'adhésion à la garantie, en année civile pleine. - **(4)** : Verre simple : verre simple foyer sphère= $\leq 6$  et cylindre= $\leq 4$ . Verre complexe : verre simple sphère $>6$  ou cylindre $>4$  ou multifocal. Verre hypercomplexe : verre multifocal sphérique sphère $>4$  ou torique sphère $>8$ . Equipement verres mixtes : Verre simple + Verre complexe ou hypercomplexe. Monture 150 Euros max. - **(5)** : Sur prescription médicale. - **(6)** : Forfait pour une année civile et par bénéficiaire, proratisé en cas d'adhésion ou de radiation en cours d'année. - **(7)** : Hors soins externes. Les soins externes font l'objet d'un remboursement suivant la nature de l'acte. - **(8)** : Illimité en Chirurgie et en Médecine, limité aux minima prévus par les dispositions réglementaires du contrat responsable pour les autres types d'hospitalisation. - **(9)** : Pour les actes effectués par un praticien titulaire d'un diplôme officiellement reconnu sanctionnant une formation spécifique à ces pratiques médicales. **(10)** : Prise en charge si médicalement prescrit. Pilule contraceptive renfermant des progestatifs de nouvelles générations : gestodène, desogestrel, norgestimate, drospirénone, diénoGEST et ethinylestradiol. - **(11)** : Sur présentation de la copie d'une licence sportive ou carte de membre d'un club de sport en cours de validité (adultes seulement).

# Une Uraie mutuelle nationale

Les mutuelles sont des organismes à but non lucratif.  
Les objectifs qu'elles poursuivent sont la prévoyance,  
la solidarité et l'entraide.

L'égalité de traitement des adhérents et l'absence  
de sélection des risques sont leurs règles.



**Pour tous renseignements,**  
n'hésitez pas à prendre contact avec nos services au :

**04 94 18 55 10** (Siège Social - Toulon)

du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h30 sans interruption.

**03 21 15 36 30** (Agence d'Arras)

du mardi au vendredi, de 9h15 à 12h45 et de 13h30 à 18h00,  
ainsi que le samedi, de 9h45 à 12h45.



Siège Social : 78, Cours Lafayette - CS 60521 - 83041 TOULON Cedex 9 • Fax : 04 94 22 02 07

Agence d'Arras : 20, Grand Place - 62000 ARRAS • Fax : 03 21 15 07 45

[www.mutuelleverte.com](http://www.mutuelleverte.com)

Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité et immatriculée au Répertoire SIRENE sous le n° 309 104 099



## Demande de devis Santé personnalisé à renvoyer sous enveloppe affranchie à La Mutuelle Verte

(Garanties Jeunes)

Mme  M\* :  Prénom\* :

Né(e) le\* :  Adresse\* :

Code postal\* :  Ville\* :  Tél :

Email :

Profession :  Avez-vous déjà une Mutuelle ?  OUI  NON

Organisme d'Assurance Maladie Obligatoire :

**Je suis intéressé(e) par la ou les Garantie(s) :**  ENERGIE  ENERGIE + (COCHEZ UNE OU PLUSIEURS CASES)

JE SOUHAITE ÊTRE CONTACTÉ(E) PAR UN CONSEILLER ENTRE 8h30 ET 19h AU :  ENTRE :  &  h

**Conjoint :** Né(e) le\* :  Profession :

Salarié(e)  Travailleur Non Salarié  Professionnel de Santé - Organisme d'Assurance Maladie Obligatoire :

**Enfants :** jusqu'à 21 ans si scolarisés et jusqu'à 25 ans s'ils poursuivent des études supérieures (Cotisations offertes à partir du 3<sup>e</sup> enfant)

Nombre d'enfants\* :  Années de naissance :

JE SOUHAITE AUSSI RECEVOIR DES INFORMATIONS SUR LES GARANTIES PRÉVOYANCE SUIVANTES :  INDEMNITÉS JOURNALIÈRES -  CAPITAL DÉCÈS, P.T.I.A.

GARANTIE ACCIDENTS DE LA VIE